



AVIS PUBLIC

LÉGALISATION DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

1. Que le Conseil municipal sera saisi à la séance du 24 août 2020 à compter de 20 h à la salle de l'Hôtel de ville, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure à l'adresse suivante :

163, rue des Saphirs

2. Que cette dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme la création d'un lot à même une partie du lot 4 210 151 situé au 163, rue des Saphirs. Le lot projeté ayant une largeur de 13,13 mètres au lieu de 16 mètres tel que prévu au tableau 2 de l'article 29 du règlement de lotissement # 2014-977.
3. Que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a recommandé au Conseil municipal l'acceptation de la demande, tel que prévu aux dispositions du règlement # 2014-981 régissant les dérogations mineures.
4. Dans le cas où le Conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le Conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Municipalité.
5. Tout intéressé est admis à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir par écrit au greffier-trésorier adjoint soit par courriel à **direction@boischatel.net** ou soit par la poste à l'adresse suivante : **Municipalité de Boischatel, 45, rue Bédard, Boischatel, Qc, G0A 1H0** et ce, avant la tenue de la séance précitée.

FAIT À BOISCHATEL, CE 15^e JOUR DE JUILLET 2020.

**Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint**